



Feux cérémoniels de carnaval-carême et de la Saint-Jean dans la Drôme

Jean-Claude Bouvier

► To cite this version:

Jean-Claude Bouvier. Feux cérémoniels de carnaval-carême et de la Saint-Jean dans la Drôme. Le monde alpin et rhodanien, 1973, 1 (3-4), pp.103-108. 10.3406/mar.1973.933 . hal-03144017

HAL Id: hal-03144017

<https://amu.hal.science/hal-03144017>

Submitted on 13 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Feux cérémoniels de carnaval-carême et de la Saint-Jean dans la Drôme

Jean-Claude Bouvier

Citer ce document / Cite this document :

Bouvier Jean-Claude. Feux cérémoniels de carnaval-carême et de la Saint-Jean dans la Drôme. In: Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie, n°3-4/1973. pp. 103-108;

doi : <https://doi.org/10.3406/mar.1973.933>

https://www.persee.fr/doc/mar_0758-4431_1973_num_1_3_933

Fichier pdf généré le 02/04/2018

Feux cérémoniels de carnaval-carême et de la Saint-Jean dans la Drôme

Il peut paraître présomptueux de vouloir examiner la question des « feux de joie » dans une partie de la France après la magistrale étude que Van Gennep en a donnée dans son *Manuel de Folklore* (1). Aussi bien n'avons-nous pas l'intention de revenir sur la distinction entre « feux de carnaval et feux de la Saint-Jean », ni sur les caractères essentiels ou les justifications des feux dits « cérémoniels ». Tout cela a été très convenablement analysé et élucidé par Van Gennep pour l'ensemble de la France.

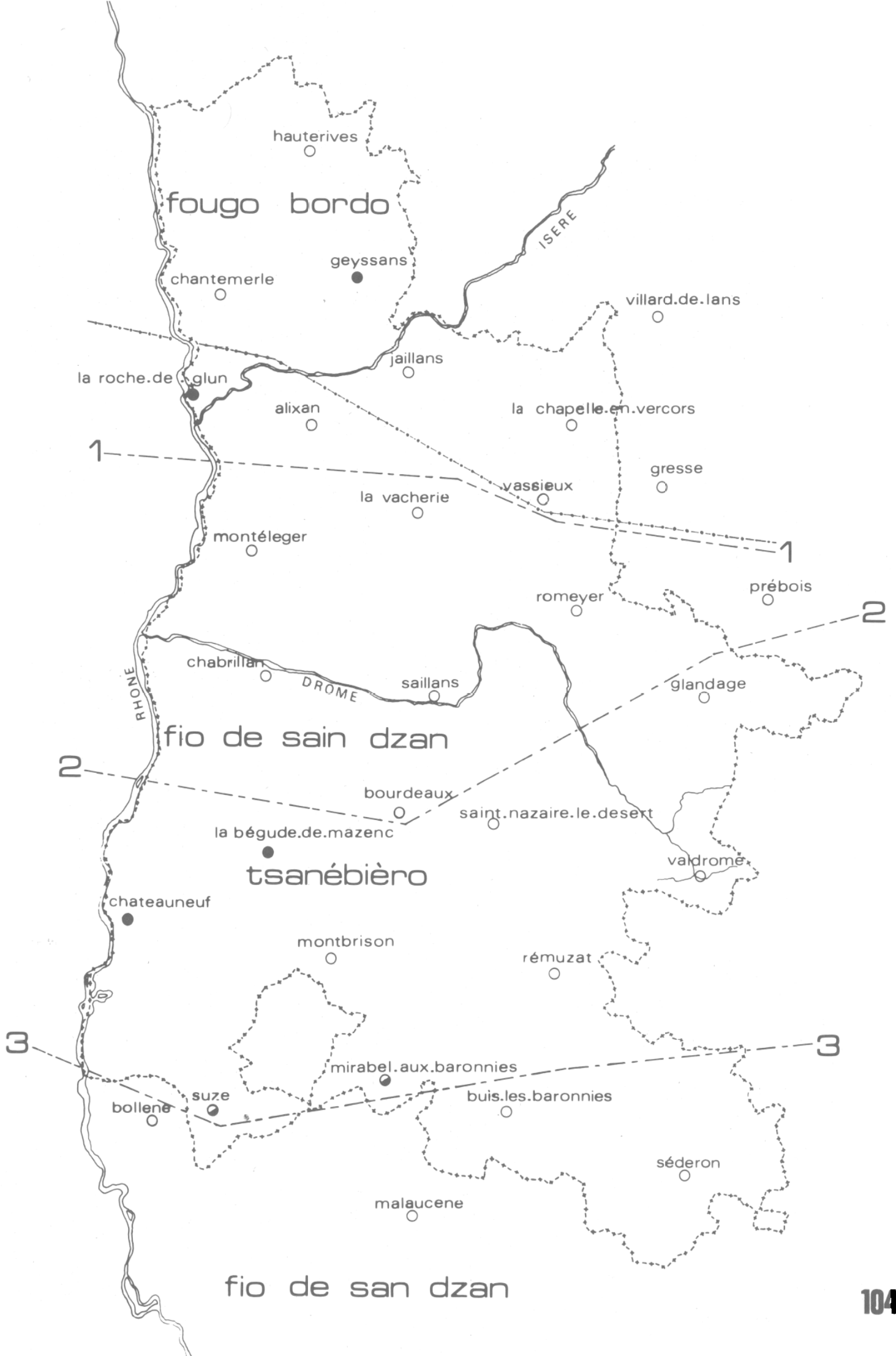
Toutefois on se souvient que Van Gennep a insisté sur la complexité, et aussi sur l'arbitraire, de la répartition géographique de ces deux sortes de feux dans le domaine français (2). Il n'en fallait pas plus pour aiguïser la curiosité d'un dialectologue habitué à faire des études de géographie linguistique après enquête sur le terrain. D'autre part il est une question qui est parfois négligée ou du moins sous-estimée par les ethnologues et ne peut pas laisser indifférent le linguiste : c'est celle du vocabulaire employé dans les parlers régionaux pour désigner l'usage. Dans la mesure où les mots recueillis sont définis avec précision par les informateurs, ils peuvent être d'un précieux secours pour éclaircir telle ou telle particularité ou reconstituer l'histoire d'une coutume, en même temps qu'ils ne peuvent eux-mêmes recevoir une explication entièrement satisfaisante du point de vue lexicologique ou sémantique que si la réalité qu'ils désignent est suffisamment connue. C'est le grand problème de l'interdépendance entre les « mots » et les « choses » qui est à la base des Atlas Linguistiques actuels et qui doit fonder une collaboration fructueuse entre linguistes et ethnologues ou historiens...

Les matériaux présentés dans cette étude proviennent pour leur plus grande part des enquêtes que nous avons faites sur les parlers régionaux de la Drôme, de 1962 à 1972, pour l'*Atlas Linguistique de Provence* (3). Ils ne se rapportent qu'à un type de feux — assez bien défini en théorie : ceux qui, ayant lieu à l'occasion d'un cycle (carême ou Saint-Jean...) ont ou ont eu un caractère magique et même plus précisément propitiatoire. Ils se distinguent bien sûr des simples « feux de bergers » ou encore des feux allumés le mardi gras ou le mercredi des cendres pour brûler Carnaval. Mais il est évident que dans la pratique des contaminations ont pu se produire, comme nous le verrons, entre ces différents usages.

(1) VAN GENNEP, *Manuel de Folklore français contemporain*, Tome Premier, III, 1, Paris 1947, p. 833-882, 995-1 049, IV, 2, Paris, p. 1 727-1 928.

(2) VAN GENNEP, *ouvrage cité*, III, 1, p. 848-49.

(3) Nous utilisons dans cette étude non pas l'alphabet phonétique en usage dans les travaux de l'Atlas Linguistique de Provence, mais une orthographe française très simplifiée.



On voit quatre grandes aires se dessiner sur la carte ci-contre :

— au Nord du trait continu n° 1, les feux étaient allumés à l'époque du mardi gras presque uniquement, quelquefois aussi pour la Saint-Jean (Geysans, La Roche-de-Glun). Ils sont appelés *fougo* du côté occidental et *bordo* dans le Vercors drômois et l'Isère ;

— entre le trait n° 1 et le trait n° 2, cet usage de feu cérémoniel n'est connu que pour la Saint-Jean, c'est-à-dire la veille de la Saint-Jean. Et le terme employé est tout simplement *fio de sain dzan* ;

— entre le trait n° 2 et le trait n° 3, l'usage est beaucoup plus difficile à situer dans le temps. Plusieurs localités connaissent ce type de feu pour mardi gras et Saint-Jean (La Bégude-de-Mazenc, Châteauneuf-du-Rhône), d'autres exclusivement à mardi gras (Rémuzat, Montbrison...). Mais en tout cas une seule désignation existe : celle de *tsanébièro* qui est commune à cette partie de la Drôme et à une partie des Hautes-Alpes ;

— enfin au Sud du trait n° 3 apparaît le début d'une aire homogène qui s'étend sur le Vaucluse et une bonne partie de la Provence : la fête de la Saint-Jean est la date exclusive et l'appellation la plus usuelle est *fio de sain dzan* (Buis-les-Baronnies, Séderon...) ou *san dzan* (Malaucène) ou encore un dérivé de *Jean*, par exemple *djanado* (Bollène)...

Ce qui frappe le plus, à la lecture de cette carte, c'est sans doute le fait que l'aire de *fio de sain dzan* constitue ce qu'on appelle en dialectologie une « aire brisée ». Elle est coupée en deux par celle de *tsanébièro*. Selon les principes établis depuis longtemps déjà par les dialectologues, cette disposition a une signification historique précise : l'aire brisée de *fio de sain dzan* est probablement une aire primaire qui a été recouverte partiellement par la couche secondaire de *tsanébièro*,

LES POINTS DE L'ENQUETE

Les limites et les signes

1 ——— 1

au nord : *fougo*, *bordo*
au sud : *fio de sain dzan*

2 ——— 2

au nord : *fio de sain dzan*
au sud : *tsanébièro*

3 ——— 3

au nord : *tsanébièro*
au sud : *fio de san dzan*, *dzanado*

.....

au nord : francoprovençal
au sud : provençal



feux à mardi gras et à la Saint-Jean, mais un seul mot pour les deux (*fougo* ou *tsanébièro*)



feux à mardi gras et à la Saint-Jean, mais deux mots :
- *tsanébièro* « feu de mardi gras »
- *fio de sain dzan* « feu de saint Jean »

Carte réalisée par F. GOET GHEBEUR d'après les indications de l'auteur.

dont la provenance alpine ne fait guère de doute. L'usage alpin et le mot qui le désigne se sont imposés aux Drômois — à une époque qu'il est impossible de déterminer, mais il n'y a pas toujours eu substitution : dans certaines communes la tradition ancienne du feu à l'occasion de la Saint-Jean s'est maintenue à côté de l'usage nouveau consistant à faire un feu de joie au moment de mardi gras. Le folklore local s'est donc enrichi plutôt que modifié, par un phénomène de syncrétisme assez habituel dans l'histoire des civilisations, et le mot unique de *tsanébièro* — emprunté aux parlers alpins — s'est adapté à cette situation en prenant une valeur sémantique double.

Cette particularité mise à part, il est certain que la limite entre l'usage des feux de mardi gras désignés par *fougo* et *bordo* et celui des feux de la Saint-Jean désigné par *fio de sain dzan* n'est pas arbitraire dans la Drôme. Elle suit de très près la ligne de partage entre la langue franco-provençale et la langue d'oc que nous avons établie récemment au terme d'une étude phonétique approfondie des parlers de la Drôme (trait pointillé sur la carte).

Il n'est donc pas possible de dire avec Van Gennep qu'il n'y a « aucune coïncidence entre la limite sinueuse à travers la France des dialectes d'oïl et d'oc et celle tout aussi sinueuse des feux cérémoniels » (4). Dans la Drôme le *fougo* et la *bordo* désignent des réalités localisables avant tout dans les pays franco-provençaux, mais aussi d'une façon plus générale dans les régions alpines.

La Drôme ne présente pas d'originalité particulière dans le choix des éléments constitutifs des feux cérémoniels. Nos observations confirment seulement — et précisent — ce qui a été déjà relevé pour d'autres régions. Ainsi la date exacte du feu dit « de mardi gras » est-elle variable. Elle peut être soit le jour de mardi gras comme à Chantemerle, soit le plus souvent le dimanche avant comme à Jaillans ou Alixan qui donnent à ce dimanche le nom de *diomenjo foualo* « dimanche folle ». Mais l'usage peut aussi se situer après mardi gras, et dans ce cas il porte généralement sur une série de deux ou trois dimanches : les deux premiers dimanches de carême à Geyssans, *dimenche bugnèto* et *dimenche kokèlo* ; les trois premiers à Vassieux (5).

Une fois le bûcher allumé, à la tombée de la nuit, les évolutions des participants étaient en principe différentes selon qu'il s'agissait de mardi gras ou de la Saint-Jean. Dans le premier cas l'acte essentiel, dont on retrouve le souvenir à peu près partout, était de « sauter le feu », *sota lou fougo*. Il s'agissait le plus souvent d'un mouvement réel qui pouvait se faire à côté du feu ou plutôt quand le feu était brûlé à travers les braises (dans le Vercors par exemple). Il était accompli par une fille (à Vassieux) ou plus généralement par les jeunes mariés de l'année précédente qui n'avaient pas encore d'enfant.

La croyance au pouvoir fécondant du feu est donc la justification première de cet usage, dans notre région ; ce qui le confirme avec éclat c'est qu'à La Roche-de-Glun, par exemple, au cas où les mariés de l'année précédente attendaient un enfant, le bûcher était remplacé par un « mât de cocagne », la *pèrtio*.

Mais le feu peut avoir aussi valeur de sanction : à Chantemerle on nous a précisé qu'on mettait dans des brouettes les couples qui, mariés depuis

(4) VAN GENNEP, *ouvrage cité*, III, 1, p. 1 004.

(5) Pour de semblables variations dans le choix de la date du « feu de carnaval », voir P. GARDETTE, *Atlas Linguistique et Ethnographique du Lyonnais*, éd. du C.N.R.S., Paris 1950, 1969, t. III, carte 891.

deux ou trois ans, n'avaient pas encore d'enfant. On leur faisait traverser ainsi le feu — en passant à côté — « pour les brûler ».

Pour la Saint-Jean, l'élément central de l'usage est sans doute la ronde, le « branle » qu'on faisait autour du bûcher. Il arrivait aussi qu'on sautât le feu, dans l'aire mixte de *tsanébiéro* (par exemple à Montbrison) mais aussi dans les régions qui ignorent le feu de mardi gras (à Buis-les-Baronnies, par exemple) : aucune limitation dans ce cas, sinon que c'était réservé plutôt aux « jeunes du pays » (6). En revanche on sait que dans l'usage des feux de la Saint-Jean, la terre et surtout les animaux de la ferme tiennent une grande place. C'est la fertilité de la nature en générale et non pas seulement la fécondation humaine qui est recherchée. A Châteauneuf-du-Rhône, le lendemain du feu de la Saint-Jean, c'est-à-dire le jour même de la fête, les brebis passaient sur les cendres refroidies, « pour que le troupeau réussisse » (7).

Les chants accompagnant la danse ou le saut du feu étaient assez rares. A Vassieux seulement, on nous a dit qu'après avoir fait sauter le feu à une fille on chantait « la chanson de Barbe-Bleue » sur laquelle nous ne savons rien d'autre. Cela nous situe, semble-t-il, dans une atmosphère moins apaisante que celle du mythe de la fécondité...

Plus fréquents en revanche étaient les gâteaux — en quelque sorte rituels — mangés à l'occasion des feux du mardi gras. D'une façon générale, c'étaient les *bugnes*, offertes par les mariés de l'année en même temps bien sûr que la boisson. Mais les dénominations des deux premiers dimanches de carême vues ci-dessus pour Geyssans nous indiquent un ordre de succession très strict des spécialités culinaires :

- *bugnes* pour le premier dimanche (*dimanche bugnette*),
- et *beignets* ou *coques*, *coquassons...*, pour le deuxième (*dimanche coquèle*).

Tels sont les éléments qui ont retenu le plus notre attention au cours des enquêtes. Il faut noter qu'ils nous ont paru souvent interférer avec ceux d'autres fêtes, ou dévier de leur signification traditionnelle. Ainsi à Montéler la fête de la Saint-Jean est avant tout la fête des domestiques dont le bail expirait à la fin juin. A Jaillans, la « dimanche folle » (voir ci-dessus) coïncidait aussi avec la « fête des laboureurs ». Les réjouissances duraient trois jours, et le mardi soir on brûlait le président des laboureurs, ce qui est évidemment une rencontre avec la tradition connue dans toute la Drôme de Carmantran brûlé sur un bûcher, le jour de mardi gras ou le mercredi des cendres, après un périple plus ou moins burlesque dans les différents quartiers de la commune. Par contamination avec le feu de joie cérémoniel il arrivait d'ailleurs souvent que l'on fit sauter en l'air Carmantran avant de le livrer aux flammes, ce qui peut être considéré comme un avatar volontairement dérisoire du saut du feu (par exemple à Buis-les-Baronnies, Rémuzat).

Le vocabulaire utilisé pour désigner les feux de joie dans la Drôme n'a pas une grande diversité, ni une grande originalité comme on a pu s'en rendre compte. Il faut mettre à part peut-être les diverses dénominations du dimanche : *dimanche folle*, *dimanche bugnette*, *dimanche coquèle*. Nous avons déjà expliqué les deux dernières. La première est plus difficile. Est-ce une référence à l'enthousiasme débordant, à une sorte de dépossession qui s'emparerait des participants ? Peut-être. Mais cette

(6) L'usage de sauter le feu pour la Saint-Jean est bien attesté dans les Hautes-Alpes par VAN GENNEP (*Folklore des Hautes-Alpes*, Paris, 1946, t. I, p. 238) et en Provence par L. SEIGNOLLE (*Le Folklore de la Provence*, Paris, 1967, p. 225-230).

(7) L'usage est attesté par VAN GENNEP aussi bien pour le feu de carnaval (t. I 1, p. 1 029) que pour celui de la Saint-Jean (t. I, 4, p. 1 891).

expression est à rapprocher de celle de *semaine folle* que nous avons trouvée à Chantemerle pour désigner la *semaine sainte*. Aussi nous demandons-nous si dans cette région l'adjectif *fou-folle* n'aurait pas connu une évolution sémantique le rendant apte à exprimer le sacré. Cela serait à approfondir.

Le mot *fougo* est un dérivé du latin FOCUS qui a d'abord été un adjectif signifiant « de feu » avant de devenir un substantif et de prendre le sens de « foyer » puis de « grand feu » (8). Ce dernier sens attesté dans le Sud de la Drôme est celui qui explique la spécialisation sémantique de ce mot dans la Drôme. Ce qui est à noter surtout c'est le caractère étranger de ce mot dans le Nord du département. Selon la phonétique locale on attendrait quelque chose comme *fwa* ou *fwo*. Etant donné que dans l'Ardèche voisine les mots *fougo*, *fouga*... sont employés pour désigner, selon les parlers, un feu de bergers ou le feu de la Saint-Jean (9), on peut penser que c'est le contact avec les transhumants provençaux ou d'une façon plus générale avec la vie pastorale de Provence qui a introduit dans la Drôme le *fougau* méridional.

bordo est de formation tout aussi claire. Il réfère, du point de vue étymologique, aux matériaux utilisés pour allumer les feux : la *bordo* est dans les Hautes-Alpes « un fétu, un brin de paille », comme l'a noté Van Gennep (10).

Quant à *tsanébiéro* il pose un problème ; car ce mot, avec initiale *ka* — ou *t sa* —, désigne dans toute la Provence le « champ de chanvre », si bien qu'on peut penser avec Van Gennep qu'il s'est appliqué à l'origine à un feu allumé dans un champ de chanvre pour le fertiliser (11).

L'appellation *fio de sain dzan* est certainement moins originale que les précédentes. Mais elle est aussi très significative. Ce feu a pu prendre simplement le nom de la fête pour la bonne raison que la date de l'usage est rigoureusement fixe. La mobilité de la date des feux de mardi gras permet au contraire la diversité des termes.

Cet usage des « feux de joie » nous en avons parlé au passé dans les pages qui précèdent. Il est bien vrai que les réjouissances collectives autour d'un feu de bois ne sont plus guère de mise actuellement et que les paysans ont d'autres moyens pour gagner les bonnes grâces de la nature que d'allumer des feux. Le feu de carnaval est mort tout autant que Carmantran dans cette région. Le feu de la Saint-Jean survit encore et gagne peut-être même du terrain en prenant pied dans les villages ou même les villes du Nord de la Drôme. Bien qu'il soit vidé de son contenu traditionnel et paraisse pour le moment bien peu nourri, il n'est pas impossible qu'il prenne de la vigueur et se charge de valeurs nouvelles dans notre civilisation moderne.

J.-C. BOUVIER, Aix-en-Provence.

(8) Sur ce mot, voir en particulier W. v. WARTBURG, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, t. III, p. 652.

(9) P. NAUTON, *Atlas Linguistique et ethnographique du Massif-Central*, éd. du C.N.R.S., Paris 1957 - 1963, t. III, carte 1667.

(10) VAN GENNEP, *Le Folklore des Hautes-Alpes*, p. 208.

(11) VAN GENNEP, *ibid.*